



REGION GUYANE

**PROGRAMME REGIONAL DE MISE EN VALEUR FORESTIERE
POUR LA PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE**

PERIODE 2009 – 2013



**UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

6 mars 2009

1.	Présentation sommaire du cadre général de développement forestier pour la production de bois d'œuvre	4
1.1.	Le processus global de développement et de gestion durable	4
1.2.	Les paramètres essentiels du programme de mise en valeur forestière	6
1.2.1.	La "possibilité" en terme de ressource forestière dans un cadre de gestion durable	6
1.2.2.	Les paramètres financiers	6
2.	Finalités et objectifs d'un plan d'actions régional à moyen terme	6
2.1.	Un besoin externe pour les clients, les partenaires et les interlocuteurs de l'ONF	6
2.2.	Un besoin interne pour l'ONF	6
2.3.	Bilan des années précédentes	6
3.	Résultats attendus	7
3.1.	Les programmes à réaliser de 2009 à 2013	7
3.1.1.	Les aménagements forestiers	7
3.1.2.	Les coupes à mettre sur le marché	7
3.1.3.	Les nouvelles dessertes forestières à réaliser	7
3.2.	Les évaluations économiques et financières des programmes envisagés	7
4.	Méthodes d'élaboration du plan d'action et limites de l'exercice	7
4.1.	Données utilisées	7
4.1.1.	Les documents d'Aménagement Forestier	7
4.1.2.	Les inventaires de terrain	8
4.2.	Méthode utilisée	9
4.3.	Réévaluation des données de base du PRMV	9
4.4.	Traitement des données	10
4.5.	Limites de l'exercice	10
5.	Données fournies et résultats obtenus	12
5.1.	Le programme d'Aménagement Forestier	12
5.2.	Le programme d'inventaires avant exploitation – les perspectives de récolte	12
5.3.	Le programme des nouvelles dessertes à réaliser	13
5.4.	Perspectives de récoltes et création de pistes pour le plan quinquennal	13
6.	Evaluations économiques et financières	13
6.1.	Coûts d'investissement	14
6.1.1.	Programme d'aménagement et d'inventaire (2009-2013)	14
6.1.2.	Programme d'infrastructure (2009-2013)	14
6.1.3.	Synthèse des coûts d'investissement (2009-2013)	15
6.2.	Coûts de gestion (coûts moyens annuels)	15
6.3.	Coûts économiques globaux	15
6.4.	Coûts hors subventions – ventes de bois soustraites	16
7.	programme d'aménagement, d'inventaire et d'infrastructure 2009	16
8.	Conclusion générale	16

Annexe 1. Schéma régional d'Aménagement Forestier (carte)

Annexe 2. Liste des forêts par Bassin d'approvisionnement

Annexe 3. Liste de référence des essences forestières

Annexe 4. Barèmes de cubage

Annexe 5. Programmes des Aménagements Forestiers à réaliser pour la période 2009-2013

Annexe 6. Inventaires avant exploitation – Bilan et programmation

Annexe 7. Programme Inventaires avant exploitation– Indication du volume grume potentiel par bassin d'approvisionnement pour la période 2009-2013

Annexe 8. Tableau indicatif par année des surfaces ouvertes à l'exploitation forestière avec indication des volumes pour la période 2009-2013

Annexe 9. Programme des dessertes forestières à réaliser pour la période 2009-2013

Annexe 10. Programme détaillé d'aménagement, d'inventaire et d'infrastructure 2009

**PROGRAMME REGIONAL DE MISE EN VALEUR FORESTIERE
POUR LA PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE**

PERIODE 2009 – 2013

I. PRESENTATION SOMMAIRE DU CADRE GENERAL DE DEVELOPPEMENT FORESTIER POUR LA PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE

1.1. Le processus global de développement et de gestion durable

L'ONF poursuit en Guyane depuis plus de 15 ans un programme à long terme de gestion durable des forêts naturelles. Les objectifs varient de la conservation stricte de la biodiversité à la production de bois pour les besoins locaux, dans le respect de la protection générale des milieux.

- Un cadre global de développement

Ce programme est développé sur une bande sub-littorale d'environ 70 km de profondeur ; cet ensemble forestier dénommé "forêts aménagées" concerne actuellement 1 300 000 ha.

Suite à la loi forestière de juillet 2005, un domaine forestier permanent de plus de 2,3 millions d'hectares englobant le réseau de forêts aménagées actuelles, après réajustement de sa limite nord en fonction des perspectives de développement, a été défini. La mise en œuvre de la loi forestière est effective depuis la prise des décrets d'application, à savoir, le décret n° 2008-667 du 2 juillet 2008 délimitant les terrains à boiser et forêts de l'Etat en Guyane relevant du régime forestier et le décret n° 2008-1180 du 14 novembre 2008 portant actualisation et adaptation du droit domanial, du droit foncier et droit forestier applicables en Guyane.

- Une démarche cohérente et planifiée

Ce vaste ensemble est subdivisé en "forêts" (unités d'analyse et de planification), progressivement "aménagées" (c'est-à-dire dotées d'un plan de gestion appelé "Aménagement Forestier", document définissant et zonant les objectifs à poursuivre à long terme et planifiant à moyen terme les mises en exploitation et les travaux).

Chaque forêt est elle-même divisée en secteurs forestiers puis en parcelles, unités de gestion d'une surface moyenne de 300 ha.

La programmation des diverses prestations à réaliser (élaboration des aménagements, réalisation des diagnostics d'aménagement, inventaires parcellaires avant vente, étude et réalisation des pistes de desserte) est faite pour l'ensemble des forêts au niveau régional : il s'agit du présent Programme Régional de Mise en Valeur forestière (PRMV) établi par période de 5 ans, actualisable et glissant (c'est à dire actualisé chaque année).

- Un préalable à l'exploitation forestière : l'équipement en pistes de desserte

La mise en valeur des forêts pour la production de bois impose leur équipement préalable en voies de desserte nécessaires au transport des billes de bois jusqu'aux scieries.

Chaque Aménagement Forestier définit donc un réseau de dessertes à réaliser, cohérent avec le programme des mises en exploitation et dans le respect des zones (dites séries d'intérêt écologique) dont la vocation principale est la conservation. Ce réseau est validé à deux niveaux :

- une première validation est réalisée lors des diagnostics d'aménagement quant à la pertinence des tracés prévus (réajustement si nécessaire),
- la validation finale a lieu lors du tracé des pistes avec la définition des clauses techniques de réalisation.

- Les diagnostics d'Aménagement

La détermination des objectifs à long terme [protection, plus ou moins stricte (intérêt écologique) ; production (et protection générale des milieux) ; accueil éventuellement], mais aussi l'étude des réseaux de dessertes et des programmes de coupe, se fondent sur des critères liés, d'une part à l'intérêt écologique, d'autre part au potentiel forestier exploitable. Tout ceci nécessite de réaliser des Diagnostics sur le terrain dits "d'Aménagement" (DIAM) permettant d'une part de caractériser les milieux naturels et leur intérêt écologique, d'autre part d'évaluer

l'importance relative de la ressource potentielle en bois d'oeuvre commercialisables et leur exploitabilité. La recherche des éléments de faisabilité du réseau de desserte principale est aussi effectuée lors des DIAM.

Les études de routes et les inventaires parcellaires

L'ONF élabore pour chaque année, en s'appuyant sur les Aménagements Forestiers :

- le programme des nouvelles pistes forestières,
- le programme des parcelles à diagnostiquer ou inventorier avant leur mise en vente.

L'élaboration de ces programmes nécessite :

- des études préalables de tracés, puis des études technico-économiques de projet relatives aux nouvelles dessertes à réaliser,
- des reconnaissances et inventaires parcellaires pour les unités prévues, a priori, à mettre en exploitation (évaluation des produits présumés réalisables ; désignation d'arbres "réservés" à conserver lors de l'exploitation).

- *La réalisation des travaux et la vente des coupes*

Les travaux d'équipement en pistes forestières sont confiés à des entreprises (marchés amodiés par appel d'offres). Les coupes sont vendues sur pied, à l'unité de produits (dénombrement des grumes après exploitation, bord de route) et amodiées par parcelle ou par lot, de gré à gré ou après appel à la concurrence. Les scieries et exploitants les plus importants bénéficient par ailleurs de contrats d'approvisionnement leur permettant d'avoir une perspective suffisante sur leur approvisionnement matière.

L'ONF assure par ailleurs la gestion technique et administrative liée aux coupes et aux travaux d'investissement et d'entretien.

- En résumé, il s'agit d'un processus global depuis l'élaboration de l'Aménagement Forestier jusqu'à la vente des coupes et la mise en exploitation des parcelles.

Le programme régional de mise en valeur forestière pour la production de bois d'oeuvre, dans le cadre de développement et de gestion durable poursuivi en Guyane se rattache donc à un processus global et cohérent :

Outils de planification et de programmation	Nature des prestations
Cadre général de développement forestier Directive régionale d'aménagement ↓ Aménagements forestiers ↓ Programme régional de mise en valeur forestière à 5 ans : - programme d'élaboration des nouveaux aménagements - programme des diagnostics d'aménagement - programme des coupes et des dessertes ↓	Identification des forêts aménagées Etudes préalables aux aménagements Diagnostics d'aménagement (DIAM) Inventaires parcellaires Etude de réalisation de dessertes
----- Gestion des coupes et des travaux	----- Vente de bois Suivi des exploitations Entretien des dessertes

L'ensemble du processus est mis en oeuvre et financé par l'ONF, avec l'aide de subventions de l'Etat et de l'Union Européenne.

1.2. Les paramètres essentiels du programme de mise en valeur forestière

1.2.1. La "possibilité" en terme de ressource forestière dans un cadre de gestion durable

Sur les bases actuelles retenues, d'un peu plus d'un million d'hectares pour la surface totale à consacrer à long terme à la production de bois d'œuvre, et de 65 ans pour la durée du cycle (= intervalle de temps entre deux récoltes sur une même parcelle), la "possibilité" annuelle en terme de ressource forestière exprimée en surface annuelle possible à exploiter est de l'ordre de :

- Possibilité annuelle = surface actuelle en série de production / durée du cycle
- P annuelle = 1 000 000 ha / 65 ans
- P annuelle = **15 400 ha.**

Les prélèvements actuels, qui sont plutôt autour de 8 000 ha cadastraux, sont en deçà de la possibilité (moitié).

1.2.2. Les paramètres financiers

La mise en œuvre du programme de mise en valeur pour la production de bois d'œuvre nécessite, au seul plan de l'amont de la filière, un effort d'investissement considérable au titre de l'Aménagement Forestier, de l'équipement des forêts en pistes de desserte, et des inventaires parcellaires.

Cet effort d'investissement est globalement supporté par l'ONF, l'Etat et l'Union Européenne ; c'est l'ONF qui pré finance l'ensemble des actions.

2. FINALITES ET OBJECTIFS D'UN PLAN D' ACTIONS REGIONAL A MOYEN TERME

L'élaboration d'un plan d'actions régional à moyen terme répond à des préoccupations à la fois internes et externes.

2.1. Un besoin externe pour les clients, les partenaires et les interlocuteurs de l'ONF

- Les exploitants forestiers et scieurs demandent légitimement à l'ONF, une perspective à moyen terme en matière de possibilités d'approvisionnement en bois local dont dépend largement l'activité de leurs entreprises et leur politique d'investissement.
- L'Etat et les Collectivités locales (en premier lieu la Région) demandent également à disposer d'une prospective en matière de développement économique (programme d'investissement en matière d'infrastructure routière et développement de la filière forêt-bois).
- Les partenaires financiers de l'ONF (Etat, Union Européenne) demandent quant à eux à connaître le volume financier à mobiliser sur plusieurs années au titre de la mise en valeur forestière.

2.2. Un besoin interne pour l'ONF

L'Aménagement Forestier définit au niveau de chaque forêt les objectifs (production, protection affectés à chaque parcelles), les schémas de desserte et l'ensemble des parcelles a priori exploitables qui devront être inventoriées avant leur passage en coupe durant la durée d'application de l'aménagement.

Toutefois, la mise en œuvre du programme global de mise en valeur forestière justifie à l'évidence de disposer d'une programmation de niveau régional à moyen terme permettant de préciser les objectifs et les résultats attendus, de planifier les actions et de quantifier les moyens, notamment financiers, à mettre en œuvre.

2.3. Bilan des années précédentes

Le tableau suivant fait état pour les 5 dernières années, des surfaces inventoriées, des kilomètres de pistes créés et des volumes exploités.

Année	Surfaces inventoriées (ha cadastral)	Pistes créées (km)	Volumes exploités (m ³)
2004	12 008	44,6	66 727
2005	8 028	24,9	62 887
2006	8 030	28,1	56 959
2007	5 025	39,0	55 946
2008	6 420	27,9	71 302

A partir de 2007, les DIPA ont été remplacés par la Désignation qui est un inventaire plus précis dont la mise en œuvre a nécessité une adaptation. Après deux années de mise en œuvre, on constate une augmentation du temps nécessaire à la réalisation de ce nouvel inventaire.

La moyenne des kilomètres de pistes créées dans les 5 dernières années se situe autour des 32 km. Un gros effort avait été consenti en 2004 dans le but d'équiper au maximum les contrats d'approvisionnement proposés lors de la vente de bois 2005.

Concernant les volumes mobilisés chaque année, alors que la moyenne était stabilisée depuis plus de 15 ans autour des 60 000 m³ par an, l'année 2008 a vu pour la première fois depuis 1991 la barre des 70 000 m³ dépassée.

3. RESULTATS ATTENDUS

3.1. Les programmes à réaliser de 2009 à 2013

3.1.1. Les aménagements forestiers

Le plan d'actions à 5 ans cherchera à établir :

- la liste des forêts à aménager, leur surface et leur localisation (plan),
- la quantité et le planning des études préalables et des DIAM à réaliser,
- l'année indicative de rédaction des aménagements.

3.1.2. Les coupes à mettre sur le marché

La mise en vente d'une parcelle est précédée obligatoirement d'un inventaire parcellaire et nécessite un suivi de l'exploitation.

Le plan d'actions à 5 ans cherchera à établir :

- L'état par année et par bassin d'approvisionnement des surfaces inventoriées ou à inventorier, avec une évaluation de la ressource en bois d'œuvre correspondant aux essences commerciales (annexe 7).
- L'état, par année indicative d'ouverture à l'exploitation, par bassin d'approvisionnement et par forêt, des surfaces inventoriées ou à inventorier, avec une évaluation de la ressource en bois d'œuvre correspondant aux essences commerciales (annexe 8).

3.1.3. Les nouvelles dessertes forestières à réaliser

La mobilisation de la ressource potentielle en bois exploitables ne peut s'effectuer qu'à partir du moment où les parcelles forestières sont accessibles par une desserte routière.

L'approvisionnement régulier de la filière bois dépend de la capacité à pouvoir créer cette desserte en temps voulu.

Le plan d'actions à 5 ans cherchera à établir :

- La liste des opérations à réaliser par année et par forêt en fonction des coupes à mettre sur le marché, en indiquant leur localisation (plan) et les longueurs correspondantes (annexe 9).
- La quantité des prestations à réaliser.

3.2. Les évaluations économiques et financières des programmes envisagés

Le plan d'actions à 5 ans cherchera à établir :

- les coûts d'investissement,
- les coûts de gestion,
- le coût économique global de l'ensemble des prestations concourant à la production de bois par mètre cube de bois sur pied à exploiter.

4. METHODES D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION ET LIMITES DE L'EXERCICE

4.1. Données utilisées

4.1.1. Les documents d'Aménagement Forestier

Sur l'ensemble des forêts incluses dans ce que l'on appelait jusqu'à présent les « forêts aménagées », 888 940 ha bénéficient d'un document d'aménagement. Ces forêts ont été classées par secteur d'approvisionnement correspondant aux lieux d'installations industrielles actuelles. Chaque forêt est divisée, d'abord en secteurs forestiers, puis en unités fonctionnelles de desserte : les unités de desserte. Celles-ci sont des zones de forêt autonomes quant à leur desserte, qui regroupent des parcelles desservies par une même route forestière.

4.1.2. Les inventaires de terrain

- Le **DIAM** (Diagnostic d'Aménagement) :

Le DIAM consiste à faire des relevés dendrologiques et écologiques le long d'un layon traversant les zones à priori exploitables d'une unité de desserte classée dans la série de production. Il permet d'avoir un aperçu de la richesse en bois d'œuvre exploitable à partir d'indices calculés (N tiges/ha et Volume/ha), de la faisabilité du réseau de desserte, de la présence de sites d'intérêts écologiques et d'habitats patrimoniaux, dans les milieux traversés. Son objectif est de valider le classement des parcelles en série de production, d'identifier les parcelles exploitables qui devront faire l'objet d'un diagnostic parcellaire (désignation) et de proposer un schéma de desserte.

L'effort de DIAM a porté de 2000 à 2008 sur 84 834 ha.

- La **Désignation** :

Cette nouvelle méthode d'inventaire parcellaire mise en œuvre à partir de 2007 a montré qu'elle était une étape indispensable pour une exploitation à faible impact, maillon essentiellement de la gestion durable de la forêt guyanaise. De ce fait, la désignation a remplacé définitivement à partir de 2008, le DIPA.

La procédure de Désignation est la même que celle du DIPA, à la différence importante que les arbres exploitables ne sont pas seulement inventoriés mais sont également marqués (plaquette avec numéro au pied) et positionnés au GPS permettant une réelle planification et optimisation de l'exploitation.

Ce sont 9 024 ha qui ont l'objet de ce type d'inventaire.

- Le **DIPA** (Diagnostic Parcellaire Approfondi) :

Le DIPA était une opération mixte de reconnaissance et d'inventaire dont les objectifs étaient multiples :

- Inventorier le nombre d'arbres potentiellement exploitables par classe de diamètre (grume de qualité marchande d'au moins 8 m de longueur, pour les 90 essences actuellement répertoriées comme commercialisables)
- Marquer et compter les tiges réservées qui devront être préservées lors de l'exploitation (semenciers, arbres d'avenir, arbres ressources clés, arbres remarquables)
- Evaluer le peuplement de remplacement (arbres d'avenir)
- Recueillir les données nécessaires pour évaluer les contraintes d'exploitation et définir les clauses techniques de la vente

A noter, que cette opération a été abandonnée à partir de la saison 2007 au profit de la Désignation.

La majorité des parcelles passant en coupe dans les premières années de ce PRMV seront concernées par ce type d'inventaire soit 18 219 ha.

- Les **DIP** (Diagnostics Parcellaire) :

Le DIP était une opération de reconnaissance dont les objectifs étaient :

- Evaluer le potentiel exploitable des parcelles traversées,
- Recueillir les données nécessaires pour évaluer les contraintes d'exploitation.

Ils sont disponibles sur une surface de 1 538 ha concernés par le PRMV.

A noter, que cette opération a été abandonnée au profit des DIPA.

- **Les Etudes globales de la ressource forestière en Guyane :**

Dans les années 60, l'Office National des Forêts (ONF) a conduit un vaste pré-inventaire au millième de 3 053 800 ha de forêt de la chaîne septentrionale. 26 layons parallèles nord-sud séparés de 10 km l'un de l'autre ont été inventoriés sur une bande de 10 m de large.

Dans les années 70, les connaissances acquises ont été sensiblement affinées grâce à des inventaires confiés par l'ONF au CTFT (Centre Technique Forestier Tropical), puis réalisés par lui-même :

- 4 blocs de 20 000 ha inventoriés à 0,8%,

- 412 500 ha de blocs "papetiers" inventoriés à 0,2% inclus dans des blocs prédéterminés situés dans la partie nord de la forêt.

Ces inventaires passés, avaient pour but de renseigner des utilisateurs variés sur le potentiel des ressources forestières à l'échelle régionale de la grande bande côtière guyanaise et par grandes unités d'approvisionnement potentiel.

Les résultats de ces inventaires donnent des indications globales de richesse par grandes zones forestières.

Pour mémoire, les régions côtières situées à l'Est n'ont pas été couvertes par ces inventaires.

4.2. Méthode utilisée

L'établissement des programmes annuels a nécessité une sélection raisonnée par forêt de parcelles exploitables, en fonction des contrats d'approvisionnement déjà attribués mais également avec la volonté d'assurer l'approvisionnement de plus petites entreprises non titulaires de contrats pluri-annuel, tout en ayant comme objectif à moyen terme de préparer les futurs contrats d'approvisionnement. La détermination des dessertes à créer résultant de ces choix, soit :

- d'une logique de progression de développement de proche en proche dans le prolongement des zones déjà aménagées et équipées,
- d'une intégration de la forêt de Régina-St.Georges comme le grand bassin d'approvisionnement de la filière bois guyanaise pour les décennies à venir,
- d'une optimisation des investissements routiers en définissant des unités fonctionnelles de desserte,
- de la recherche d'un équilibre de la ressource à livrer par secteurs d'approvisionnement correspondant aux lieux d'installations industrielles actuelles, et proportionnellement à leur capacité industrielle,
- d'un rythme annuel d'exploitation forestière de l'ordre de 8 000 ha par an ouverts à l'exploitation.

4.3. Réévaluation des données de base du PRMV

Un bilan de la qualité des exploitations, dressé par l'ONF et le CIRAD-Forêt en 2003-2004, a fait apparaître la nécessité de faire évoluer les pratiques d'exploitation actuelles (en règle générale et tous exploitants confondus) vers une mobilisation plus complète des bois de qualité marchande et une meilleure organisation des chantiers limitant les pertes en forêt et les impacts sur les milieux et les peuplements. Suite à ce constat, l'ONF a entrepris un travail important sur la précision du contrôle des exploitations forestières grâce à la mise en œuvre de « Diagnostic d'Exploitation ». Ce suivi plus précis a participé à l'augmentation sensible des prélèvements à l'unité de surface diminuant ainsi les surfaces parcourues chaque année. Le prélèvement moyen à l'hectare cadastral constaté en 2008, est de l'ordre de 9 m³/ha (14 m³/ha exploitable) soit un prélèvement potentiel par an sur les surfaces ouvertes à l'exploitation (8 000 ha) de 72 000 m³. Ce prélèvement annuel potentiel, supérieur de 12 000 m³ au prélèvement annuel constaté sur les 10 dernières années, satisfait les besoins de la filière bois et offre la possibilité de répondre rapidement à des hausses de prélèvements en cours d'année.

Parallèlement, les tests de la nouvelle méthode d'inventaire avant exploitation se sont avérés techniquement concluants, ceux-ci correspondant aux critères de gestion durable (maillon de base du processus d'exploitation à faible impact puis de la certification) et permettant, grâce notamment au positionnement de la ressource (avec GPS), une meilleure valorisation à l'unité de surface.

Ces évolutions de la gestion forestière se traduisent par une augmentation du coût d'inventaire à l'hectare de 15 %, passant de 52 euros /ha pour les DIPA à 60 euros/ha pour la Désignation.

En conclusion, par rapport aux PRMV précédents, ce travail important au niveau des exploitations forestières, permet de diminuer la surface prévisionnelle ouverte à l'exploitation forestière chaque année de 12 000 ha à 8 000 ha. Il est important de noter que si le Diagnostic d'Exploitation participe grandement à la diminution de cette surface, l'apurement progressif, depuis 2 ans, des parcelles ouvertes à l'exploitation depuis de nombreuses années et non clôturées y est également pour quelque chose.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent PRMV, la diminution des surfaces ouvertes à l'exploitation a pour effet de diminuer les surfaces à parcourir en inventaire d'exploitation chaque année.

A moyen terme, les objectifs sont les suivants :

- 100 000 m³ de grumes exploitées par an,
- avec un prélèvement moyen de 20 m³ par hectare exploitable donc de 12 à 13 m³ par hectare cadastral, soit une surface parcourue annuellement de 8 000 Ha environ.

4.4. *Traitement des données*

Les données en volume résultent de l'application de barèmes de cubage aux données de terrain en nombre de tiges exploitables par essence, les inventaires de terrain relevant un nombre de tige par essence et par catégorie de diamètre.

Le barème utilisé pour établir le volume-grume potentiel¹ est celui établi par M. Gazel à partir des mesures effectuées lors des inventaires.

La formule utilisée est : $8,9129 \times D^2 - 0,04155$
avec D = diamètre sur écorce à 1,30 m (ou au-dessus des contreforts) exprimé en m.

4.5. *Limites de l'exercice*

- Précision et fiabilité générales de l'exercice

L'évaluation de la ressource en bois exploitable par parcelle est faite sur la base des Désignation. En l'absence de désignation, celle-ci, est réalisée à partir des inventaires parcellaires (DIPA).

Par défaut, en l'absence de Désignation ou de DIPA, ce sont les résultats des DIAM qui sont utilisés.

Sur les parcelles n'ayant fait l'objet ni d'un DIAM, ni d'une désignation, ni d'un DIPA à la date d'élaboration de ce document, l'estimation du volume tige sur pied a été faite à partir de données moyennes provenant des DIPA et des DIAM déjà réalisés.

- Validité des données en volume

Pour les parcelles inventoriées, les indications concernant la ressource à livrer sont d'abord fournies en nombre de tiges exploitables par essence et catégorie de diamètre. Des estimations en volume-grume potentiel (sur écorce) sont également fournies (ces données précises par parcelle ne sont pas présentées dans ce PRMV mais fournies à chaque acheteur lors de la signature du contrat afférent à ces parcelles).

Ces évaluations en volume, sont particulièrement délicates car la qualité des bois n'est pas toujours appréciable sur pied.

Une analyse des données d'inventaire issues des DIPA réalisés sur plus de 150 parcelles a permis de préciser les volumes présents à l'hectare pour les ECMP, les ECM et les AEC³. Ce sont ces valeurs qui ont été utilisées pour l'estimation du volume grume potentiel des parcelles n'ayant fait l'objet d'aucun inventaire.

Depuis la vente 2005, plusieurs parcelles font l'objet soit de contrats d'approvisionnement pluriannuels soit de vente de parcelles de gré à gré.

Le tableau suivant montre l'effort d'inventaire selon que les parcelles sont déjà ou non vendues dans une perspective des besoins pendant la durée du PRMV.

¹ Le volume-grume potentiel tient compte des purges.

³ Voir annexe 3 pour la définition des groupes d'essences.

Tableau récapitulatif des différents types d'inventaires disponibles pour les parcelles correspondant aux besoins de la profession durant la période 2009 – 2013 au 06/03/09.

	Secteur	Type inventaire (Surface en ha)				pas d'inventaire	Total
		Diam	dip	Dipa	Désignation		
Parcelles déjà vendues							
	CENTRE-EST		583	4 449	3 269	3 563	11 864
	CENTRE-OUEST			3 575			3 575
	EST	1 072		2 888	1 893	1 846	7 699
	OUEST		955	1 929			2 884
Sous total déjà vendues		1 072	1 538	12 841	5 162	5 409	26 023
Parcelle non vendues							
	CENTRE-EST	1 223		3 468		400	5 091
	CENTRE-OUEST	1 339		1 375	1 063	3 675	7 452
	EST	2 451		535	1 201	1 646	5 833
	OUEST	264			1 598	6 660	8 522
Sous total non vendues		5 277		5 378	3 862	12 381	26 898
Total		6 349	1 538	18 219	9 024	17 790	52 921

Remarque 1 : chaque parcelle n'apparaît qu'une fois dans le tableau dans la colonne qui correspond à l'inventaire le plus précis réalisé.

Remarque 2 : les données sont progressivement affinées au fur et à mesure de la réalisation des inventaires d'exploitation.

Plusieurs parcelles ont déjà fait l'objet d'une vente notamment dans le cadre de contrat pluri-annuel avec ouverture progressive des exploitations.

Il est important de noter que les inventaires correspondant au PRMV 2009-2013 sont programmés sur 4 ans (2009-2012) car ils permettent de répondre aux besoins de la profession sur la période complète (délai nécessaire entre l'inventaire et la vente).

Le tableau suivant fait état de la répartition des surfaces pour les parcelles déjà et non vendues.

	Surface cadastrale totale (ha)	Surface restant à inventorier (ha)
Parcelles déjà vendues	26 023	6 481
Parcelles non vendues	26 898	17 658
Total	52 921	24 139

La surface restant à inventoriée pour les besoins de la période 2009-2013 est de 24 139 (46% de la surface proposée) soit 6 500 Ha/an sur 2009-2012. Un objectif de surfaces inventoriées annuellement compris entre 7000 et 7500 Ha permettra d'avoir une légère avance pour adapter plus rapidement notre réponse à de nouvelles demandes.

L'effort d'inventaire nécessaire pour parcourir l'ensemble des parcelles déjà vendues est 6 481 ha soit l'équivalent d'un peu moins d'une année d'inventaire. Les inventaires portant sur les contrats seront donc achevés au cours de l'année 2009. L'approvisionnement de la filière bois est garantie, les surfaces inventoriées déjà vendues, correspondent à près de quatre années du prélèvement constaté sur les 10 dernières années.

5. DONNEES FOURNIES ET RESULTATS OBTENUS

5.1. *Le programme d'Aménagement Forestier*

L'approvisionnement de la filière bois est assuré pour les 5 ans à venir à partir des forêts aménagées actuelles (Régina-St Georges...) ou en cours d'aménagement (Bélizon : Roche Fendée...). Néanmoins, la recherche d'une meilleure répartition géographique de la ressource potentiellement disponible par secteur d'approvisionnement notamment dans le secteur centre-ouest sera poursuivie, plus particulièrement sur les forêts d'Akoupa (massif de Petit Saut) et de Deux Branches.

L'ouverture de la route d'Apatou ouvre de nouvelles perspectives d'approvisionnement pour l'Ouest guyanais. L'aménagement de la forêt de Paul Isnard intégrant le secteur Sparouine est prévu pour 2009.

D'autre part, 100% des études préalables nécessaires à la rédaction des aménagements prévus pour ce PRMV ont été réalisées.

Dans ces conditions, l'effort d'aménagement va donc porter sur deux points :

- mettre en œuvre en priorité les DIAM nécessaires pour achever la rédaction des aménagements en cours de réalisation pendant ce plan d'actions,
- réaliser les synthèses et les rédactions d'aménagement.

Sont portés en annexes :

- La carte de situation actuelle des aménagements forestiers et des forêts à aménager dans les 5 ans (annexe 1),
- Le tableau de programmation des aménagements forestiers (annexe 5).

Avec la promulgation des décrets d'application de loi forestière guyanaise, l'objectif en terme d'aménagement forestier est d'atteindre à l'issue de ce PRMV, le seuil de 100% des massifs dotés d'un document d'aménagement. La surface du domaine forestier permanent, hors réserve naturelle nationale (Trinité – Nouragues qui font l'objet d'un plan de gestion par ailleurs) est de 2 230 000 ha. La forêt de Régina-St Georges ayant déjà fait l'objet d'un plan de gestion en 2007, la surface à aménager dans les cinq ans est de 1 854 000 ha, soit pour mémoire 370 800 ha par an. L'aménagement de Régina-St Georges a montré l'intérêt de travailler sur un massif de taille importante permettant d'optimiser les grands objectifs de la forêt que sont : la production de bois d'œuvre (tout en protégeant les milieux), la protection des milieux et l'intérêt écologique. De ce fait, les anciennes forêts deviennent des secteurs forestiers qui sont intégrés dans de nouveaux massifs forestiers ainsi créés (annexe 2) permettant de répondre aux objectifs. Le massif de Bélizon qui constitue encore le premier site d'approvisionnement de la filière bois guyanaise sera aménagé en priorité dès 2009. Sur ce même principe les massifs de Paul Isnard (1^{er} massif d'approvisionnement de l'Ouest) et de la Counamama (principal massif d'approvisionnement du Centre-ouest) verront leur aménagement débiter en 2009. Suivront les années suivantes, les massifs de Petit Saut, de la Montagne de fer, de Deux Branches...

Pour mémoire, deux réserves biologiques domaniales seront aménagées dans le cadre de ce PRMV, à savoir la RBD de Lucifer Dékou Dékou en 2009 et la RBD des pitons rocheux de l'Armontabo et du Petit et Grand Croissant en 2011.

La surface prévue à diagnostiquer (DIAM), est de 132 500 ha, avec une moyenne annuelle de l'ordre de 26 500 ha.

5.2. *Le programme d'inventaires avant exploitation – les perspectives de récolte*

Sont portés en annexes:

- La carte par secteur d'approvisionnement localisant les coupes potentielles à réaliser (annexe 11).
- Le tableau des inventaires avant exploitation – Bilan et programmation (annexe 6).
- Le tableau récapitulatif du programme des inventaires avant exploitation avec indication du volume grume potentiel par Bassin d'approvisionnement (annexe 7).

Ces tableaux indiquent le volume grume potentiel réparti en 3 sous types :

- Le **volume-grume potentiel ECM** qui correspond au volume susceptible d'être réellement exploité en essences commerciales majeures (47 essences).
- Le **volume-grume potentiel ECMp** qui correspond au volume susceptible d'être réellement exploité en essences commerciales majeures principales (20 essences).
- Le **volume-grume potentiel « toutes essences commerciales »** qui correspond au volume susceptible d'être réellement exploité toutes essences commerciales confondues.

5.3. *Le programme des nouvelles dessertes à réaliser*

Le tableau de programmation est porté en annexe 9.

Au total, le programme des inventaires avant exploitation impose de créer 215 km de pistes forestières (dont 64,1 km de pistes principales, 78,5 km de pistes secondaires et 74,3 de pistes en fin de réseau).

Ce programme correspond à l'ouverture d'un kilomètre de piste (toutes catégories confondues) pour 246 hectares cadastraux (0,4 km / 100 ha).

5.4. *Perspectives de récoltes et création de pistes pour le plan quinquennal*

Bassin d'approvisionnement	Longueur de desserte à créer (km)	Surface cadastrale à desservir (ha)	Volume – grume potentiel	
			ECMp (m ³)	ECM (m ³)
Ouest	122,7	11 406	85 657	115 768
Centre-Ouest	27	11 027	119 034	151 993
Centre-Est	16,6	16 955	169 207	242 545
Est	48,7	13 532	156 786	238 226
Total Guyane	215	52 921	530 684	748 532
Total par an Guyane	43		106 137	149 706
Prélèvement potentiel à l'hectare Guyane			10,4	14,6
M³/km			2 468	3 481

Le programme quinquennal élaboré établit les résultats principaux suivants :

- un volume – grume potentiel ECM : **149 706 m³/an**, soit deux fois et demi la récolte annuelle actuelle. Ce chiffre utilise une référence de disponibilité de la ressource à 14,6 m³/Ha cadastrale telle qu'elle est relevée en DIPA et Désignation depuis 4 ans.
- un effort annuel de réalisation de nouvelles pistes de desserte de 43 km/an. Cet effort est légèrement supérieur à celui réalisé pour la période 2004 – 2008, du à la nécessité d'entreprendre la construction de nouvelles pistes sur le massif de Régina-St Georges, et d'augmenter les dessertes de l'Ouest.

Une analyse par bassin d'approvisionnement permet de constater la prépondérance du bassin centre-est (et ce depuis les années 90) et la réelle montée en puissance du secteur est. Ces deux bassins constituent l'essentiel des bassins d'approvisionnement de la majorité des exploitants scieurs de Guyane.

Le bassin centre-ouest propose une offre encore intéressante grâce à la forêt de Tamanoir dont les parcelles disposent d'une richesse moyenne supérieure à la celles des autres parcelles du secteur.

Quant au bassin ouest, malgré un potentiel plus faible des peuplements forestiers par rapport aux autres secteurs, les surfaces restant à exploiter dans le cadre de ce PRMV semblent en adéquation avec les besoins de la seule scierie s'approvisionnant dans ce secteur. L'ouverture des secteurs forestiers de Sparouine et Crique Janvier, exempts de desserte existante nécessite un effort important de mise en place d'équipement routier. Les secteurs forestiers de Sparouine et de Crique Bastien, desservis par la route d'Apatou, vont permettre de faire face à une évolution probable des besoins en bois dans la zone de St Laurent-Apatou.

6. *EVALUATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES*

L'évaluation est faite pour l'ensemble de la période 2009 – 2013, à partir des quantités de prestations prévues à réaliser et des coûts unitaires de réalisation (Réf. : comptabilité analytique de l'ONF).

Sont mentionnés uniquement les coûts complets (charges directes + frais de personnel ONF), avec les pourcentages d'autofinancement et de subvention (Etat et Europe...).

Le coût des analyses, synthèse et rédaction a été ramené à 0,1 euros de l'hectare d'une part, parce que les analyses pour les forêts en cours d'aménagement ont toutes été réalisées dans les PRMV précédents et d'autre part, parce qu'une grande partie de la rédaction des aménagements forestiers à venir sera constituée par la reprise de secteurs forestiers déjà aménagés (révision d'aménagement).

6.1. Coûts d'investissement

6.1.1. Programme d'aménagement et d'inventaire (2009-2013)

Prestations	Quantité à réaliser	Quantité à réaliser	Coût complet	Coût complet	% auto	% subv
	Surface totale à réaliser (ha) sur PRMV	Surface moyenne par an (ha)	A l'ha (en euros)	Total par an (En euros)		
Analyses, synthèse et rédaction	1 857 300	371 460	0,1	37 146	43,3	56,7
Diam	132 500	26 500	5	132 500	43,3	56,7
TOTAL AMENAGEMENT				169 646		
Diagnostic parcellaire (Désignation)						
TOTAL INVENTAIRE	24 139	6 035	60	362 100	71,7	28,3
TOTAL AMENAGEMENT + INVENTAIRE				531 746		

Remarque : la surface en Désignation est répartie sur 4 ans, voir paragraphe 4.5.

6.1.2. Programme d'infrastructure (2009-2013)

Prestations	Quantité à réaliser	Quantité à réaliser	Coût complet	Coût complet	% auto	% subv
	Longueur totale (en km) sur PRMV	Longueur moyenne par an (en km)	Au km	Total par an (euros)		
Total Infrastructure	215	43	30 260	1 301 180	2,2	97,8

6.1.3. Synthèse des coûts d'investissement (2009-2013)

Prestations	Coût complet Total par an (euros)
Programme Aménagement	169 646
Programme Inventaire	362 100
Programme Infrastructure	1 301 180
Total Investissement par an	1 832 926

6.2. Coûts de gestion (coûts moyens annuels)

Prestations	Coût complet ONF Coût total par an (en euros)	% auto	% subv
Entretien des infrastructures	370 000	100	0
Suivi des aménagements	100 000	100	0
Gestion des coupes	390 000	100	0
Total gestion par an	860 000	100	0

6.3. Coûts économiques globaux

Prestations	Coût complet ONF Coût total par an (en euros)
Total Investissement par an	1 832 926
Total gestion par an	860 000
Total Investissement + gestion	2 692 926

Ramenés au prélèvement moyen sur les 5 dernières années (soit sur la base de 62 000 m³), les coûts prévisionnels ramenés au mètre cube grume à exploiter sont :

Coût complet ONF : 43,4 € par m³ grume à exploiter

6.4. Coûts hors subventions – ventes de bois soustraites

Prestations	Coût complet – subventions déduites Total par an (euros)
Programme Aménagement	73 457
Programme Inventaire	259 625
Programme Infrastructure	28 625
Total Investissement par an	361 707
Total gestion par an	860 000
Total par an	1 221 707
Résultats des ventes	868 000
Bilan annuel	353 707

Coût net ONF : 5,7 € par m³ grume à exploiter (base 62 000 m³)

Le déficit par mètre cube exploité, supporté par l'ONF se situe donc aux alentours des 6 euros.

Ces coûts au mètre cube pourront être sensiblement abaissés dans la mesure où les exploitants scieurs pourront augmenter leur niveau de mobilisation de la ressource à l'hectare. Un objectif de 12 m³/ha en moyenne pourrait être raisonnablement retenu. Cette évolution tient dans la diversification des débouchés de la première transformation tant au niveau des essences travaillées que des produits recherchés.

7. PROGRAMME D'AMENAGEMENT, D'INVENTAIRE ET D'INFRASTRUCTURE 2009

Pour 2009, un programme précis des actions en terme d'aménagement forestier, de diagnostics d'aménagement, d'inventaires parcellaires et de pistes forestières est réalisé. Il sert de programme de travaux opérationnel pour la mise en œuvre des actions prévues pour l'année en cours.

Le tableau détaillé par actions figure en annexe 10.

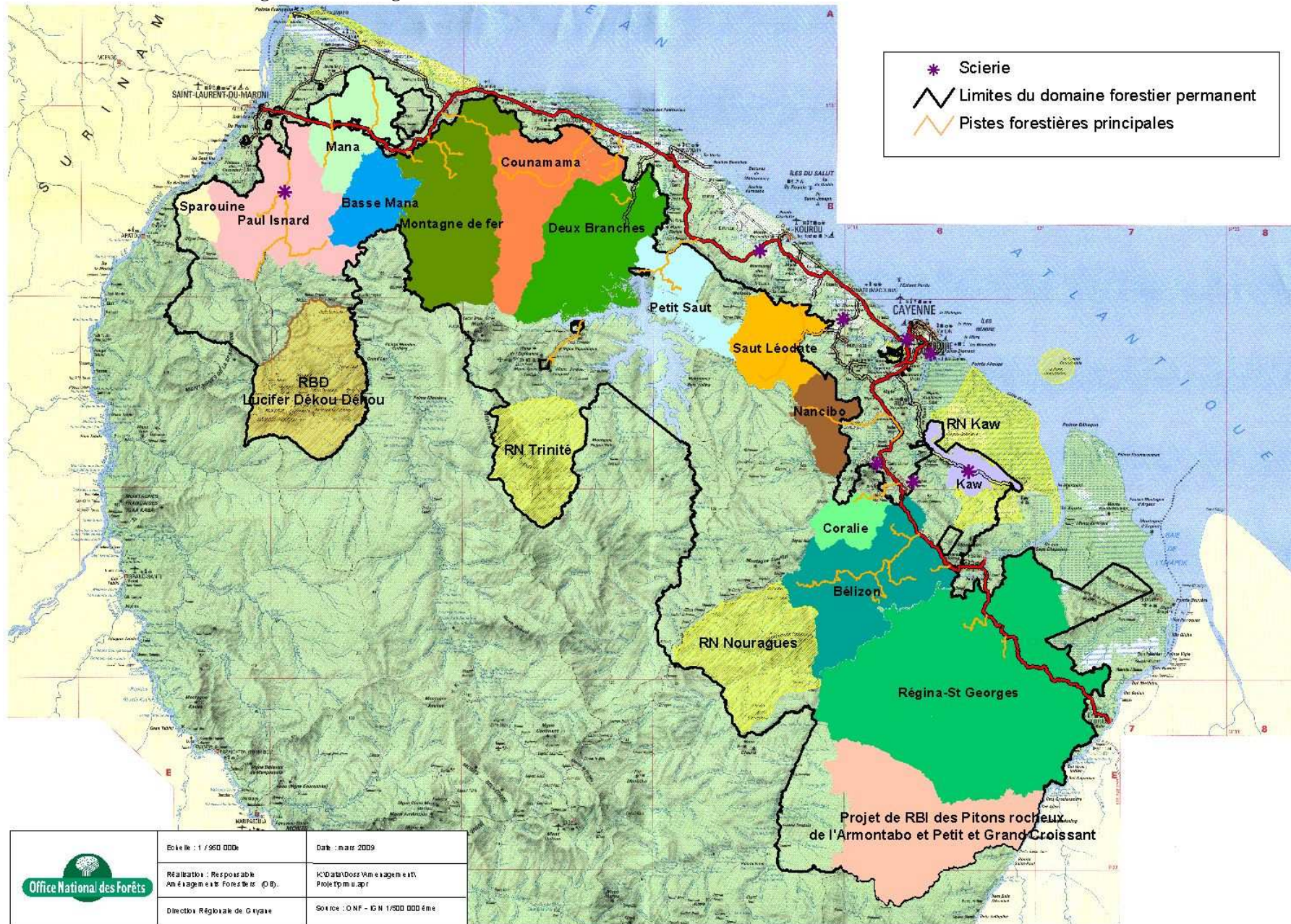
8. CONCLUSION GENERALE

Le plan d'action régional ci-dessus présenté répond à la fois aux impératifs d'une gestion durable (respect du cadre global de développement), aux capacités de mise en œuvre de l'ONF et aux besoins d'approvisionnement actuels de la filière bois local.

Sa réalisation effective repose énormément sur les financements de l'Etat et de l'Union Européenne qui ont été reconduits pour la période 2007-2013.

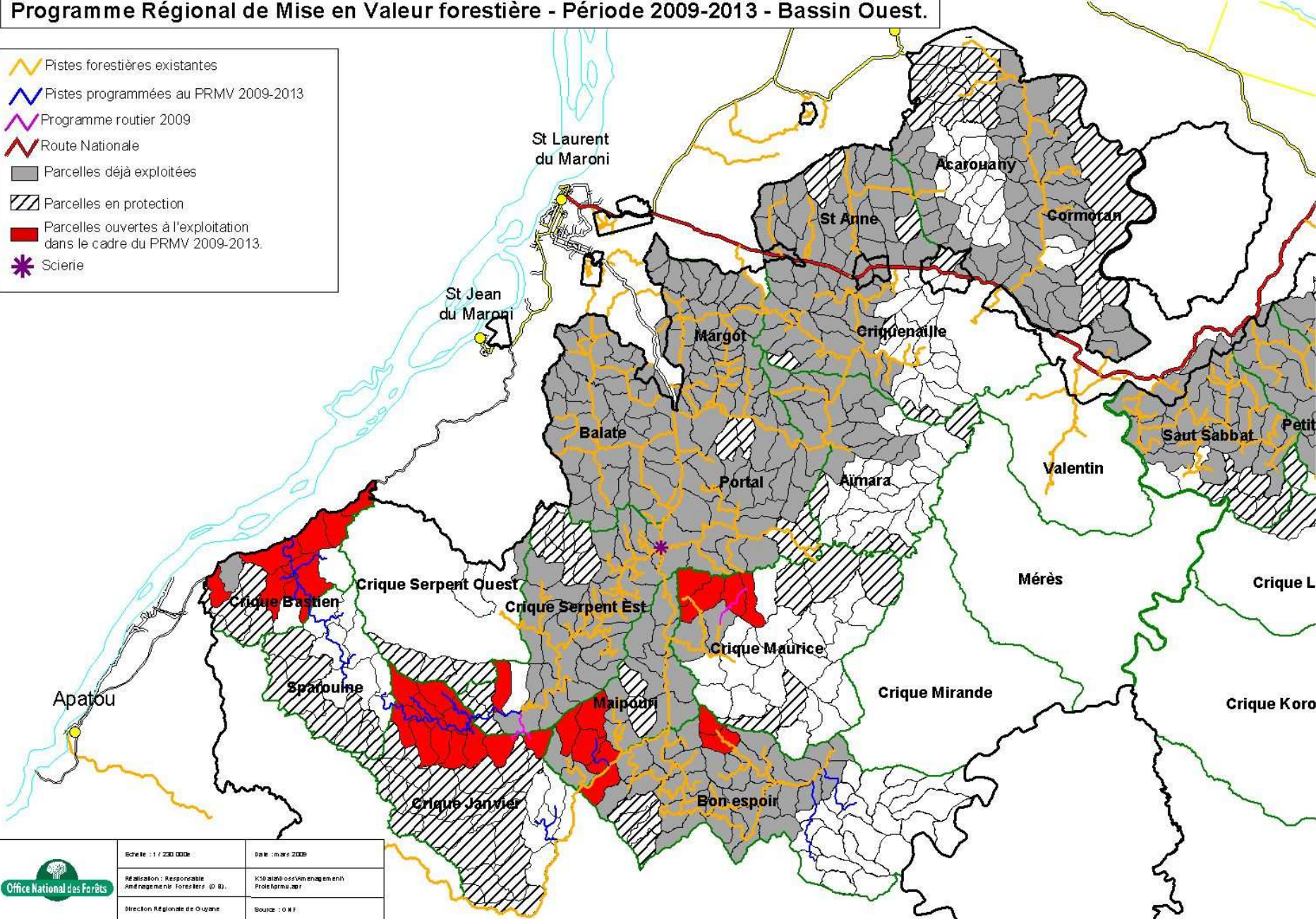
A Cayenne, le 6 mars 2009

Le Directeur Régional



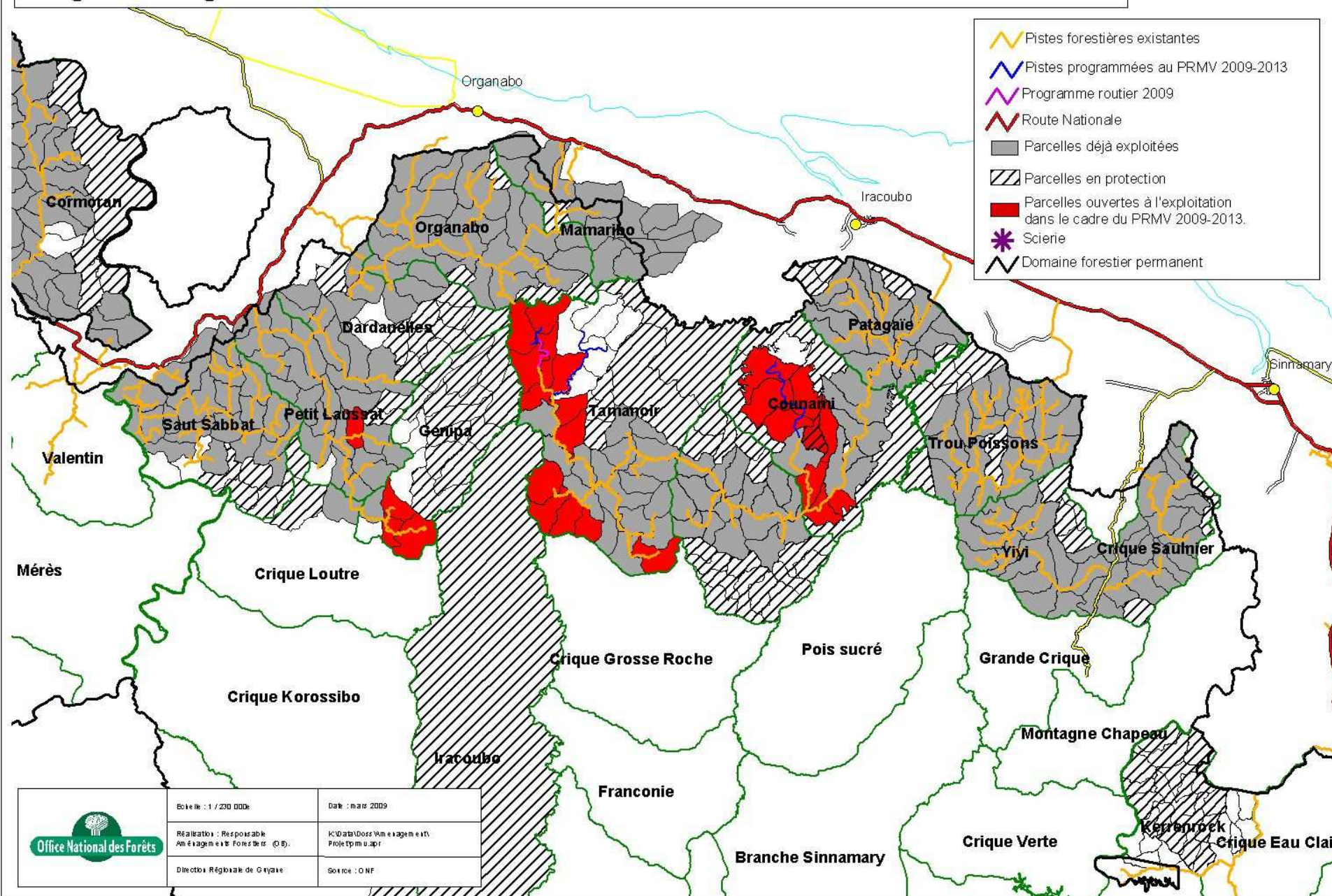
Programme Régional de Mise en Valeur forestière - Période 2009-2013 - Bassin Ouest.

-  Pistes forestières existantes
-  Pistes programmées au PRMV 2009-2013
-  Programme routier 2009
-  Route Nationale
-  Parcelles déjà exploitées
-  Parcelles en protection
-  Parcelles ouvertes à l'exploitation dans le cadre du PRMV 2009-2013.
-  Scierie



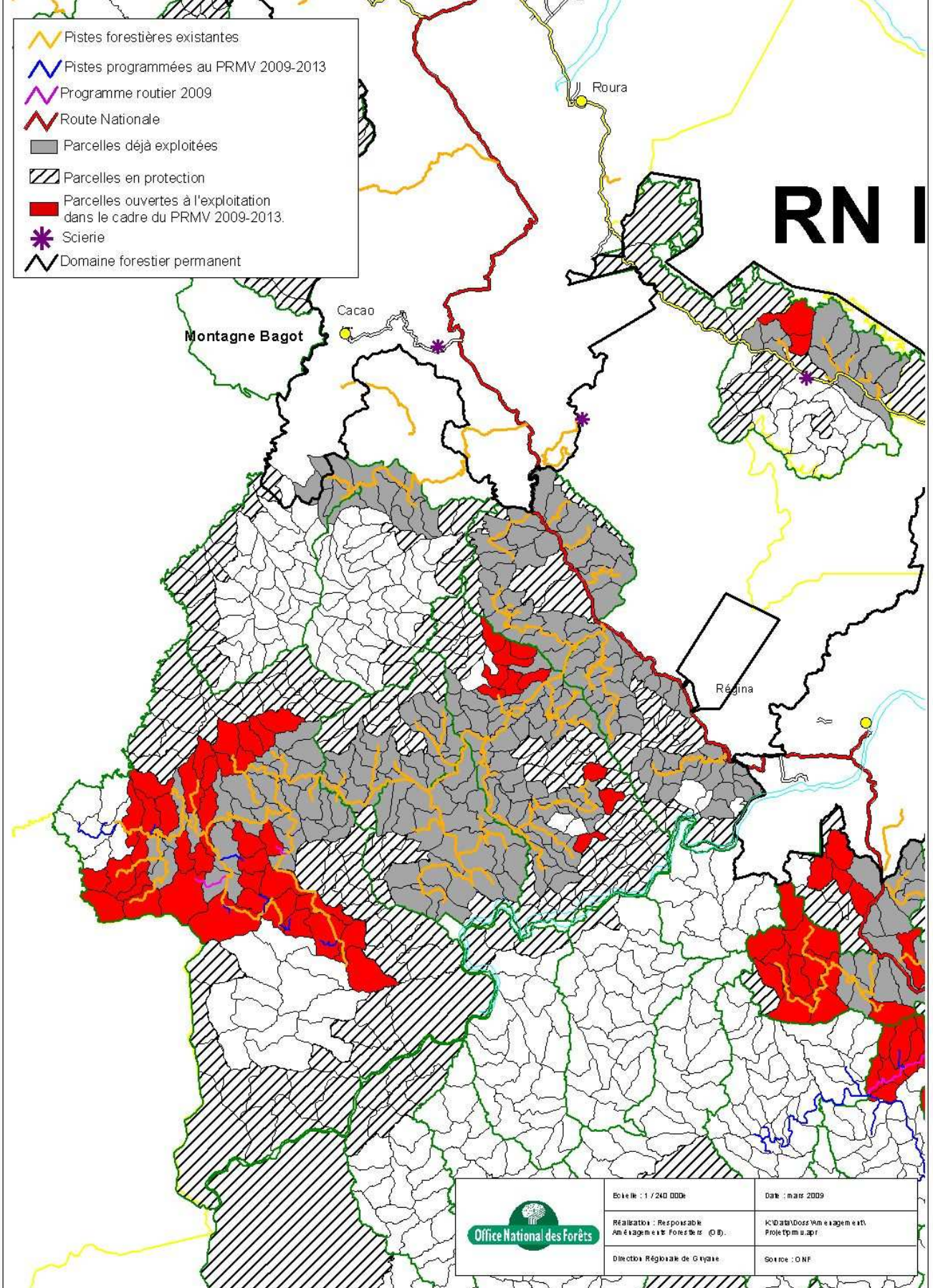
	Echelle : 1 / 200 000	Date : mars 2009
	Réalisation : Responsable Aménagement forestiers (O.N.F.)	K. S. (à compléter en fonction de l'engagement) Proteforma.apr
	Direction Régionale de Guyane	Source : O.N.F.

Programme Régional de Mise en Valeur forestière - Période 2009-2013 - Secteur Centre Ouest.



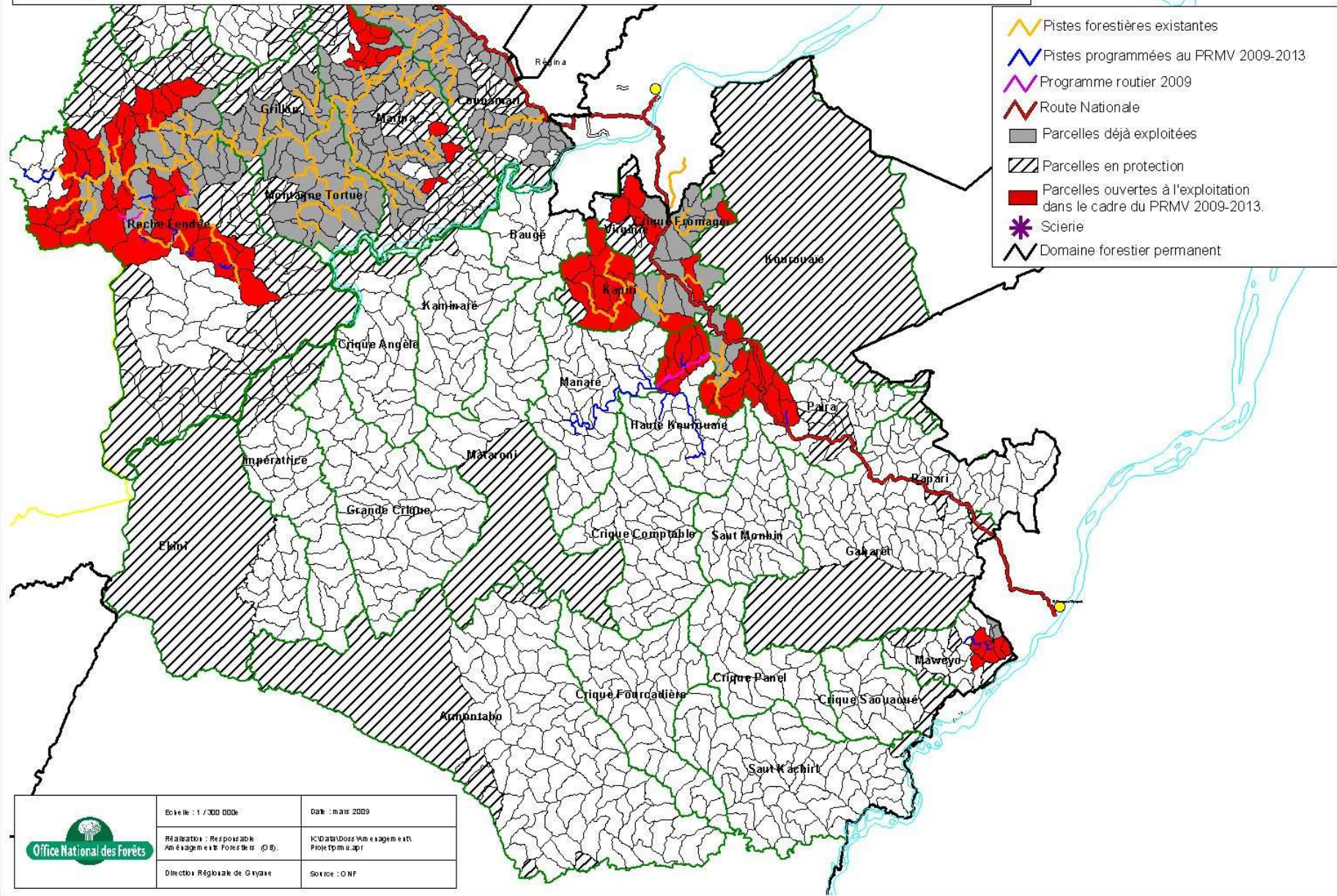
Programme Régional de Mise en Valeur forestière - Période 2009-2013 - Secteur Centre Est.

-  Pistes forestières existantes
-  Pistes programmées au PRMV 2009-2013
-  Programme routier 2009
-  Route Nationale
-  Parcelles déjà exploitées
-  Parcelles en protection
-  Parcelles ouvertes à l'exploitation dans le cadre du PRMV 2009-2013.
-  Scierie
-  Domaine forestier permanent



	Échelle : 1 / 240 000	Date : mai 2009
	Réalisateur : Responsable Aménagement Forestier (O.F.)	Kit Data/Dossiers Aménagement et Projet p.m.u.apr
	Direction Régionale de Guyane	Source : ONF

Programme Régional de Mise en Valeur forestière - Période 2009-2013 - Secteur Est.



Annexe 2 : Liste des forêts par Bassin d'approvisionnement.

Bassin d'approvisionnement	Forêt	Code_Foret	Secteur forestier	Code Secteur Forestier	Surface cadastrale Secteur Forestier	Surface en protection	Surface cadastrale Forêt
Centre-est	BELIZON	BEL	COUNAMARI	COU	10 580	3 570	121 581
	BELIZON	BEL	GRILLON	GRI	7 518	3 068	
	BELIZON	BEL	MARIPA	MAR	20 731	8 993	
	BELIZON	BEL	MONTAGNE TORTUE	MTO	10 040	1 695	
	BELIZON	BEL	ROCHE FENDEE	RFE	61 370	27 788	
	BELIZON	BEL	TIBOUROU	TIB	11 342	2 869	
	CORALIE	CORA	CORALIE EST	COE	13 761	2 098	26 074
	CORALIE	CORA	CORALIE OUEST	COO	12 313	4 168	
	KAW	KAW	KAW	KAW	20 117	10 753	20 117
	NANCIBO	NANC	MONTAGNE BAGOT	MBA	7 366		33 141
	NANCIBO	NANC	NANCIBO NORD	NAN	13 385	3 553	
	NANCIBO	NANC	NANCIBO SUD	NAS	10 861	2 074	
	NANCIBO	NANC	RIVIERE DES CASCADES	CAS	1 529		
Centre-ouest	BALATA-SAUT LEODATE	BSL	BALATA	BAL	18 723	10 409	52 421
	BALATA-SAUT LEODATE	BSL	RISQUETOUT	RIS	8 387	1 591	
	BALATA-SAUT LEODATE	BSL	SAUT LEODATE	SLE	17 441	7 291	
	BALATA-SAUT LEODATE	BSL	TONNEGRANDE	TON	7 870	5 414	
	COUNAMAMA	COUN	COUNAMI	CNI	12 125	4 368	98 522
	COUNAMAMA	COUN	CRIQUE DEUX FLOTS	CDF	10 765	3 780	
	COUNAMAMA	COUN	CRIQUE GROSSE ROCHE	EBL	14 888		
	COUNAMAMA	COUN	CRIQUE PERDU TEMPS	CPT	13 017		
	COUNAMAMA	COUN	FRANCONIE	FRA	9 696		
	COUNAMAMA	COUN	PATAGAI	PAT	6 947	770	
	COUNAMAMA	COUN	TAMANOIR	TAM	21 277	6 965	
	COUNAMAMA	COUN	TROU-POISSONS	TPO	9 807	1 560	
	DEUX BRANCHES	DBR	BRANCHE SINNAMARY	BRS	21 052		
	DEUX BRANCHES	DBR	CRIQUE GRAND AGAMI	CGA	13 613		
	DEUX BRANCHES	DBR	CRIQUE SAULNIER	CSA	6 035	664	
	DEUX BRANCHES	DBR	CRIQUE TIGRE	CTI	18 346		
	DEUX BRANCHES	DBR	CRIQUE VERTE	CVE	10 293		
	DEUX BRANCHES	DBR	MONTAGNE CHAPEAU	CHA	12 538		
	DEUX BRANCHES	DBR	POIS SUCRE	PSU	18 652		
	DEUX BRANCHES	DBR	SINNAMARY	SIN	8 718		
	DEUX BRANCHES	DBR	YIYI	YIY	7 052	751	
	MONTAGNE DE FER	MDF	CRIQUE KOROSSIBO	CRK	24 815		
	MONTAGNE DE FER	MDF	CRIQUE LOUTRE	CRL	12 107		
	MONTAGNE DE FER	MDF	CRIQUE MALISE	CML	23 142		
	MONTAGNE DE FER	MDF	DARDANELLES	DAR	9 099	1 543	
	MONTAGNE DE FER	MDF	GENIPA	GEN	8 865	5 309	
	MONTAGNE DE FER	MDF	IRACOUBO	IRA	32 420		
	MONTAGNE DE FER	MDF	MAMARIBO	MAM	3 272	324	
	MONTAGNE DE FER	MDF	ORGANABO	ORG	11 704	1 075	
	MONTAGNE DE FER	MDF	PETIT LAUSSAT	PLA	8 220	521	
	MONTAGNE DE FER	MDF	SAUT SABBAT	SAB	9 661	1 628	
	PETIT SAUT	PTS	AKOUPA	AKO	15 364	820	
	PETIT SAUT	PTS	CRIQUE NELSON	CNE	7 850		
PETIT SAUT	PTS	EAU CLAIRE	EAU	10 465			
PETIT SAUT	PTS	KERRENROCH	KER	6 680	4 742		
PETIT SAUT	PTS	MONTAGNE PLOMB	PLO	5 798	5 798		
						143 305	
						46 157	

Est	REGINA-ST GEORGES	REG	ARMONTABO	ARM	51 901	20 039	
	REGINA-ST GEORGES	REG	BAUGE	BAU	5 738		
	REGINA-ST GEORGES	REG	CRIQUE ANGELE	ANG	10 628	1 641	
	REGINA-ST GEORGES	REG	CRIQUE COMPTABLE	CCO	12 987		
	REGINA-ST GEORGES	REG	CRIQUE FOURCADIERE	CFO	14 078		
	REGINA-ST GEORGES	REG	CRIQUE FROMAGER	CFR	4 067		
	REGINA-ST GEORGES	REG	CRIQUE PANEL	CPA	9 297		
	REGINA-ST GEORGES	REG	CRIQUE SAOUAOUE	SAO	7 109	958	
	REGINA-ST GEORGES	REG	EKINI	EKI	29 147	23 966	
	REGINA-ST GEORGES	REG	GABARET	GAB	26 580	13 789	
	REGINA-ST GEORGES	REG	GRANDE CRIQUE	GRC	19 583		
	REGINA-ST GEORGES	REG	HAUTE KOURROUAIE	HKO	9 668		
	REGINA-ST GEORGES	REG	IMPERATRICE	IMP	13 808	3 157	
	REGINA-ST GEORGES	REG	KAMINARE	KAM	11 321	535	
	REGINA-ST GEORGES	REG	KAPIRI	KAP	7 320	490	
	REGINA-ST GEORGES	REG	KOURROUAIE	KOU	41 463	42 466	
	REGINA-ST GEORGES	REG	MANARE	MAN	13 987		
	REGINA-ST GEORGES	REG	MATARONI	MAT	23 242	14 346	
	REGINA-ST GEORGES	REG	MAWEYO	MAW	5 769	1 213	
	REGINA-ST GEORGES	REG	PAIRA	PAI	12 982	1 769	
	REGINA-ST GEORGES	REG	RAPARI	RAP	9 165		
	REGINA-ST GEORGES	REG	SAUT KACHIRI	SKA	19 485	401	
	REGINA-ST GEORGES	REG	SAUT MONBIN	SMO	9 531		
	REGINA-ST GEORGES	REG	VIRGINIE	VIR	3 900	1 805	372 756
	RBD Pitons rocheux de l'Armontabo du Petit et Grand Croissant	RBD APGC			156 694		156 694
Ouest	SPAROUINE	SPA	CRIQUE BASTIEN	CRB	6 114	1 629	
	SPAROUINE	SPA	SPAROUINE	SPA	7 184	3 710	13 298
	BASSE MANA	BSM	CRIQUE MIRANDE	CMI	15 192		
	BASSE MANA	BSM	MERES	MER	19 092		
	BASSE MANA	BSM	VALENTIN	VAL	8 688		42 972
	MANA	MAN	ACAROUANY	ACA	13 843	3 400	
	MANA	MAN	AIMARA	AIM	11 186	1 261	
	MANA	MAN	CORMORAN	COR	11 394	4 711	
	MANA	MAN	CRIQUENAILLE	CRI	14 821	680	
	MANA	MAN	SAINTE ANNE	STA	7 914	1 020	59 158
	PAUL ISNARD	PAUL	BALATE	BLA	10 446		
	PAUL ISNARD	PAUL	BON ESPOIR	ESP	20 061	1 730	
	PAUL ISNARD	PAUL	CRIQUE MAURICE	CMA	15 974	3 727	
	PAUL ISNARD	PAUL	CRIQUE PORTAL	POR	10 566	1 635	
	PAUL ISNARD	PAUL	CRIQUE SERPENT EST	CSE	12 749	2 456	
	PAUL ISNARD	PAUL	MAIPOURI	MAI	6 914	760	
	PAUL ISNARD	PAUL	MARGOT	MAG	7 808	1 005	
	PAUL ISNARD	PAUL	CRIQUE SERPENT OUEST	CSO	11 796	1 507	
	PAUL ISNARD	PAUL	CRIQUE JANVIER	CRJ	14 757	8 969	111 071
	RBD Lucifer Dékou Dékou	RBD LDD			110 775		110 775
	Secteurs forestiers intégrés au domaine forestier permanent et non inclus dans les anciennes forêts aménagées (à rattaché au réseau actuel).				705 659		705 659
					2 230 000		2 230 000

Annexe 3 : Liste de référence des appellations des essences forestières utilisées pour les inventaires.

Groupes tarifaires	Catégorie	Appellation utilisée	Niveaux d'utilisation	DME
I	Bois couramment utilisés, de qualité technologique reconnue utilisables sans traitement * traitement recommandé	Amarante	ECMP	55 cm
		Angélique	ECMP	55 cm
		Balata franc	ECMP	55 cm
		Gonfolo gris *	ECMP	55 cm
		Gonfolo rose *	ECMP	55 cm
		Goupi *	ECMP	55 cm
		Grignon franc	ECMP	55 cm
II	Autres bois de qualité technologique reconnue utilisables sans traitement	Acacia franc	ECMA	55 cm
		Wacapou guittin	ECMA	55 cm
		Aïeoueko	AEC	55 cm
		Assao	AEC	55 cm
		Bois rouge	AEC	55 cm
		Cèdres durs	AEC	55 cm
		Cèdre gris	AEC	55 cm
		Inkassa	AEC	55 cm
		Inkassa tiabici	AEC	55 cm
		koumanti oudou	AEC	55 cm
		Sali	AEC	55 cm
		Wapa	AEC	55 cm
		Wapa courbaril	AEC	55 cm
		Wapa rivière	AEC	55 cm
III	Bois précieux	Acajou de Guyane	ECMP	45 cm
		Amourette	ECMP	45 cm
		Boco	ECMP	45 cm
		Bois grage	ECMP	45 cm
		Bois serpent	ECMP	45 cm
		Moutouchi montagne	ECMP	45 cm
		Panacoco	ECMP	45 cm
		Satiné rouge	ECMP	45 cm
		Satiné rubané	ECMP	45 cm
		Taapoutiki	ECMP	45 cm
IV	Bois d'usage noble de qualité technologique reconnue utilisables sans traitement	Bagasse	ECMA	55 cm
		Bamba apici	ECMA	45 cm
		Coeur dehors	ECMA	55 cm
		Courbaril	ECMA	55 cm
		Ebene rouge	ECMA	55 cm
		Ebene verte	ECMA	55 cm
		Gaiac de Cayenne	ECMA	55 cm
		Manil montagne	ECMA	55 cm
		Parcouri	ECMA	55 cm
		St Martin Jaune	ECMA	55 cm
		St Martin Rouge	ECMA	55 cm
		Wacapou	ECMp	45 cm
V	Bois Tendre de qualité technologique reconnue (traitement indispensable)	Achiwa kouali	ECMA	55 cm
		Cèdre blanc	ECMA	55 cm
		Kopi kouali	ECMA	55 cm
		Maho coton	ECMA	55 cm
		Mapa	ECMA	55 cm
		Moutende kouali	ECMA	55 cm

		Simarouba	ECMA	55 cm
		Wana kouali	ECMA	55 cm
		Yayamadou Kwatae	ECMA	55 cm
		Yayamadou montagne	ECMA	55 cm
		Diaguidia	AEC	55 cm
		Dodomissinga	AEC	55 cm
		Gaan moni	AEC	55 cm
		Jacaranda	AEC	55 cm
		Kobe	AEC	55 cm
		Kouatakaman	AEC	55 cm
		Moni	AEC	55 cm
		Simaba	AEC	55 cm
		Takina	AEC	55 cm
		Yayamadou marécage	AEC	55 cm
VI	Autres bois de qualité technologique reconnue avec traitement indispensable	Cèdre jaune	ECMA	55 cm
		Cèdre noir	ECMA	55 cm
		Chawari	ECMA	55 cm
		Jaboty	ECMA	55 cm
		Manil marécage	ECMA	55 cm
		Wandékolé	ECMA	55 cm
		Alimiao	AEC	55 cm
		Anangossi	AEC	55 cm
		balata blanc	AEC	55 cm
		Balata pomme	AEC	55 cm
		Bougouni	AEC	55 cm
		Carapa	AEC	55 cm
		Kaiman oudou	AEC	55 cm
		Kimboto	AEC	55 cm
		Lacassi	AEC	55 cm
		Maho cigare	AEC	55 cm
Mamantin	AEC	55 cm		
Mongui soke	AEC	55 cm		
Monopteryx	AEC	55 cm		
Tamalin	AEC	55 cm		
VII	Bois de qualité technologique à confirmer pouvant satisfaire à des utilisations particulières	Canari macaque	AEC	55 cm
		Gaulettes	AEC	55 cm
		Mahots noirs	AEC	55 cm
		Mahots rouges	AEC	55 cm
		Mincouart	AEC	55 cm
		Autres essences	AEC	55 cm

ECMP = Essences Commerciales Majeures principales		18
ECMA = Essences Commerciales Majeures Autres		29
ECM = Essences Commerciales Majeures = ECMP + ECMA		47
AEC = Autres Essences Commerciales		42

Annexe 4 : Barème de cubage Guyane

Diamètre	Volume grume (m3)	volume tige sur pied	coeff vol grume/vol pied
45	1,76	2,63	0,67
50	2,19	3,37	0,65
55	2,65	4,21	0,63
60	3,17	5,14	0,62
65	3,72	6,17	0,60
70	4,33	7,30	0,59
75	4,97	8,53	0,58
80	5,66	9,86	0,57
85	6,40	11,29	0,57
90	7,18	12,82	0,56
95	8,00	14,45	0,55
100	8,87	16,18	0,55
105	9,78	18,01	0,54
110	10,74	19,94	0,54
115	11,75	21,97	0,53
120	12,79	24,10	0,53

volume grume potentiel = formule Gazel = $8,9129 D^2 (m) - 0,04155$

volume tige sur pied = volume grume potentiel majoré de 40%

avec D = diam à 1 m 30

Annexe 5 : Programme des aménagements forestiers pour la période 2009 – 2013.

Année de début des travaux	Etat d'avancement	Forêt	Code Forêt	Surface de la forêt (ha)	Surface à diagnostiquer (DIAM)						Année indicatrice de rédaction
					2009	2010	2011	2012	2013	Sous total	
2000	Terminé	Régina-St Georges	REG		4 000		5 000	7 500	7 500	24 000	2007
2000	En cours	Sparouine	SPA	13 298							2008
2001	En cours	Bélizon (Roche Fendée)	BEL	121 581							2008
2002	En cours	Petit Saut (Akoupa)	PTS	46 157							2010
2008	En cours	RBD Lucifer Dékou Dékou	LDD	110 775							2009
2009	En cours	Counamama	COUN	98 522	3 000	5 000	7 500	7 500	7 500	30 500	2010
2010		Kaw	KAW	20 177							2011
2009	En cours	Paul Isnard	PAUL	111 071	3 000	5 000				8 000	2009
2010	En cours	Deux branches	DBR	116 299		5 000	5 000	7 500	7 500	25 000	2012
2010		Montagne de Fer	MDF	143 305		5 000	5 000	5 000	5 000	20 000	2011
2011		Basse Mana	BSM	42 972			5 000	5 000	5 000	15 000	2012
2011		Mana	MAN	59 158							2012
2011		RBD Pitons Rocheux de l'Armontabo et Petit et Grand Croisant	APGC	156 694							2011
2012		Coralie	CORA	26 074							2013
2012		Nancibo	NANC	33 141				5 000	5 000	10 000	2013
2012		Balata-saut léodate	BSL	52 421							2010
		Secteurs forestiers intégrés au domaine forestier permanent et non inclus dans les anciennes forêts aménagées (à rattaché au réseau actuel).		705 659							En fonction du massif de rattachement.
Total				1 857 304	10 000	20 000	27 500	37 500	37 500	132 500	

Annexe 6 : Inventaire avant exploitation, bilan et programmation.

Vente	Inventaires	Année de l'inventaire avant exploitation	Bassin d'approvisionnement	5%	Désignation	dip	dipa	Sous total parcelles déjà inventoriées	diam	pas d'inventaire	Sous total parcelles à inventoriées	Total toutes parcelles		
Parcelles non vendues	Reste à inventorier	2009	CENTRE-EST							400	400	400		
			CENTRE-OUEST							999	999	999		
			EST							1 063	1 063	1 063		
			OUEST							1 906	1 906	1 906		
		2010	CENTRE-OUEST							1 339	1 934	3 273	3 273	
			EST							1 420	376	1 796	1 796	
			OUEST							264	2 369	2 633	2 633	
		2011	CENTRE-OUEST								742	742	742	
			EST							441	207	648	648	
			OUEST								1 331	1 331	1 331	
		2012	CENTRE-EST							1 223		1 223	1 223	
			EST							590		590	590	
			OUEST								757	757	757	
		Sous total Reste à inventorier								5 277	12 085	17 362	17 362	
	Déjà inventorié		2001	CENTRE-EST				206	206				206	
				CENTRE-OUEST				580	580				580	
			2002	CENTRE-EST					520	520				520
				CENTRE-OUEST					217	217				217
			2003	CENTRE-OUEST					1 280	1 280				1 280
			2004	CENTRE-EST					777	777				777
			2005	CENTRE-EST					625	625				625
				CENTRE-OUEST					638	638				638
				EST					535	535				535
			2006	EST			543			543				543
				OUEST			251			251				251
			2007	CENTRE-OUEST			1 063			1 063				1 063
				EST			658			658				658
OUEST				1 347			1 347				1 347			
2008	OUEST							296		296	296			
Sous total déjà inventorié				3 862		5 378	9 240	5 277	12 381	296	17 659	9 536		
Sous total Parcelles non vendues				3 862		5 378	9 240	5 277	12 381		17 659	26 898		

Parcelles vendues	Reste à inventorier	2009	CENTRE-EST			399				399		3 088	3 088	3 487			
			EST									1 846	1 846	1 846			
		2010	CENTRE-EST											475	475	475	
			EST								1 072				1 072	1 072	
		Sous total Reste à inventorier						399				399	1 072	5 409	6 481	6 880	
		Déjà inventorié		1997	OUEST	570						570				570	
	1998				OUEST				385			385				385	
	2000			CENTRE-EST				336				336				336	
	2001			CENTRE-EST				247	830			1 077					1 077
				CENTRE-OUEST					305			305					305
	2002			CENTRE-OUEST					257			257				257	
	2003			CENTRE-EST					683			683					683
				EST					702			702					702
				OUEST					375			375					375
	2004			CENTRE-EST					1 073			1 073					1 073
				CENTRE-OUEST					2 283			2 283					2 283
				EST					263			263					263
	2005			CENTRE-EST					396			396					396
				CENTRE-OUEST					730			730					730
				EST					1 101			1 101					1 101
				OUEST					1 208			1 208					1 208
	2006			CENTRE-EST					1 467			1 467					1 467
				EST					822			822					822
				OUEST					346			346					346
	2007			CENTRE-EST			1 432					1 432					1 432
				EST			672					672					672
	2008			CENTRE-EST			1 438					1 438					1 438
EST						1 221					1 221					1 221	
Sous total déjà inventorié					570	4 763	968	12 841		19 143					19 143		
Sous total Parcelles vendues					570	5 162	968	12 841		19 542	1 072	5 409	6 481		26 023		
Total PRMV 2009-2013					570	9 024	968	18 219		28 781	6 349	17 790	24 140		52 921		

Annexe 7 : Programme des inventaires avant exploitation - Indication du volume grume potentiel par bassin d'approvisionnement pour la période 2009-2013.

Vente	Inventaires	Année prévisionnelle de l'inventaire avant exploitation	Bassin d'approvisionnement	Surface cadastrale	Volume grume potentiel ECMP	Volume grume potentiel ECM	Volume grume potentiel toutes essences	
Parcelles non vendues	Reste à inventorier	2009	CENTRE-EST	400	2 800	3 600	5 600	
			CENTRE-OUEST	999	9 991	12 988	19 981	
			EST	1 063	8 835	11 857	18 535	
			OUEST	1 906	10 949	16 444	26 318	
		2010	CENTRE-OUEST	3 273	31 693	41 320	63 386	
			EST	1 796	13 703	17 672	27 406	
			OUEST	2 633	21 527	29 426	44 655	
		2011	CENTRE-OUEST	742	7 423	9 650	14 846	
			EST	648	5 157	6 660	10 314	
			OUEST	1 331	13 310	17 303	26 620	
		2012	CENTRE-EST	1 223	8 561	11 007	17 122	
			EST	590	2 745	5 042	8 632	
	OUEST		757	7 570	9 841	15 140		
	Sous total Reste à inventorier				17 362	144 264	192 809	298 554
	Déjà inventorié		2001	CENTRE-EST	206	1 863	2 578	3 280
			2002	CENTRE-EST	580	5 780	9 809	18 789
				CENTRE-OUEST	520	4 286	5 874	13 558
			2003	CENTRE-OUEST	217	1 183	1 675	4 148
			2004	CENTRE-EST	1 280	16 899	22 267	33 570
			2005	CENTRE-EST	777	12 533	19 107	27 114
			2006	CENTRE-EST	625	9 433	15 001	22 657
				CENTRE-OUEST	638	4 358	5 730	8 716
				EST	535	11 211	12 574	16 718
			2007	EST	543	6 738	45 645	7 781
				OUEST	251	1 354	1 903	1 999
			2008	CENTRE-OUEST	1 063	9 767	12 289	15 349
				EST	658	9 634	12 442	13 186
OUEST				1 347	9 914	13 025	13 455	
2009			OUEST	296				
Sous total Déjà inventorié				9 536	104 953	179 919	200 320	
Sous total Parcelles non vendues				26 898	249 217	372 727	498 873	

Parcelles déjà vendues	Reste à inventorier	2009	CENTRE-EST	3 487	24 409	31 383	48 818
			EST	1 846	10 778	15 136	25 567
		2010	CENTRE-EST	475	3 325	4 275	6 650
			EST	1 072	7 504	9 648	15 008
		Sous total Reste à inventorier			6 880	46 016	60 442
	Déjà inventorié	1997	OUEST	570	3 990	5 130	7 980
		1998	OUEST	385	2 695	3 465	5 390
		2000	CENTRE-EST	336	3 676	5 654	9 327
		2001	CENTRE-EST	1 077	4 931	6 764	11 466
			CENTRE-OUEST	305	1 232	1 478	1 848
		2002	CENTRE-OUEST	257	1 949	2 724	6 257
		2003	CENTRE-EST	683	3 310	4 751	8 283
			EST	702	8 932	11 861	16 972
			OUEST	375	1 875	2 625	4 500
		2004	CENTRE-EST	1 073	15 430	23 415	33 753
			CENTRE-OUEST	2 283	28 341	34 897	59 873
			EST	263	5 161	5 995	7 670
		2005	CENTRE-EST	396	5 061	6 806	10 961
			CENTRE-OUEST	730	18 812	23 368	30 170
			EST	1 101	11 789	17 269	27 688
			OUEST	1 208	9 014	11 997	19 351
		2006	CENTRE-EST	1 467	18 725	27 321	39 987
			EST	822	11 404	17 119	25 034
OUEST	346		3 459	4 610	8 448		
2007	CENTRE-EST	1 432	16 547	22 791	25 336		
	EST	672	12 830	15 509	16 805		
2008	CENTRE-EST	1 438	15 924	26 017	28 950		
	EST	1 221	30 365	33 797	35 476		
Sous total Déjà inventorié			19 143	235 451	315 363	441 525	
Sous total Parcelles déjà vendues			26 023	281 467	375 805	537 568	
Total PRMV 2009-2013			52 921	530 684	748 532	1 036 441	
Total par an			10 584	106 137	149 706	207 288	
Prélèvement à l'hectare				10,0	14,1	19,6	

Annexe 8 : Tableau indicatif par année des surfaces ouvertes à l'exploitation par bassin d'approvisionnement et par forêt, avec indication du volume grume potentiel.

Année indicative d'ouverture à l'exploitation	Bassin d'approvisionnement	Forêt	Secteur Forestier	Parcelle inventoriée	Surface cadastrale	Volume grume potentiel ECMP	Volume grume potentiel ECM	Volume grume potentiel toutes essences	
2009	CENTRE-EST	BEL	MAR	oui	1 809	13 668	19 224	31 754	
			RFE	oui	3 084	38 866	57 682	76 082	
	Total CENTRE-EST					4 893	52 533	76 906	107 836
	CENTRE-OUEST	COUN	TAM	oui	538	7 324	9 378	17 529	
			MDF	oui	305	1 232	1 478	1 848	
	Total CENTRE-OUEST					843	8 556	10 856	19 377
	EST	REG	CFR	oui	434	7 478	9 818	13 939	
			KAP	non	574	4 018	5 166	8 036	
				oui	455	4 095	6 178	10 187	
			MAW	oui	117	2 647	3 199	4 017	
			PAI	oui	598	8 831	11 119	15 461	
	Total EST					2 477	33 664	42 803	58 974
	OUEST	PAUL	CMA	oui	828	5 795	7 452	11 592	
			CSE	oui	375	1 875	2 625	4 500	
			ESP	oui	955	6 685	8 595	13 370	
Total OUEST					2 158	14 355	18 672	29 462	
Total 2009					10 371	109 108	149 237	215 649	
2010	CENTRE-EST	BEL	RFE	non	1 155	8 085	10 395	16 170	
				oui	2 026	19 790	30 806	47 148	
	Total CENTRE-EST					3 181	27 875	41 201	63 318
	CENTRE-OUEST	COUN	CNI	oui	566	3 811	5 325	12 660	
			TAM	oui	1 159	26 514	32 199	45 367	
		MDF	GEN	oui	235	2 298	2 863	3 033	
	Total CENTRE-OUEST					1 960	32 623	40 387	61 061
	EST	REG	CFR	oui	268	1 454	2 043	3 033	
			KAP	oui	799	11 009	14 953	21 500	
			MAW	non	128	1 281	1 665	2 562	
			PAI	oui	1 067	20 358	22 998	24 199	
			VIR	oui	418	8 564	9 375	12 700	
	Total EST					2 680	42 665	51 033	63 994
	OUEST	PAUL	MAI	oui	296				
			CMA	oui	726	6 678	9 155	16 207	
CRJ			non	653	6 530	8 489	13 060		
SPA		SPA	oui	603	5 547	7 384	7 576		
Total OUEST					2 279	18 755	25 028	36 843	
Total 2010					10 100	121 919	157 649	225 215	
2011	CENTRE-EST	BEL	RFE	non	475	3 325	4 275	6 650	
				oui	2 095	26 320	37 688	50 973	
	Total CENTRE-EST					2 570	29 645	41 963	57 623
	CENTRE-OUEST	COUN	CNI	oui	790	5 308	7 135	14 705	
			TAM	oui	1 317	13 315	16 687	27 147	
		MDF	GEN	oui	341	3 408	4 430	6 815	
	Total CENTRE-OUEST					2 447	22 031	28 252	48 667
EST	REG	HKO	non	606	3 331	4 671	7 527		
		KAP	non	800	4 540	5 993	11 259		
			oui	334	4 419	8 132	13 244		

			MAW	non	385	3 852	5 008	7 704
			PAI	oui	758	17 081	19 624	20 426
			VIR	oui	195	3 941	42 181	4 281
		Total EST			3 078	37 164	85 608	64 441
	OUEST	PAUL	MAI	non	884	4 419	7 955	13 258
			CRJ	non	1 032	10 320	13 416	20 640
		SPA	SPA	oui	995	5 721	7 544	7 878
		Total OUEST			2 911	20 460	28 915	41 776
Total 2011					11 006	109 300	184 738	212 506
2012	CENTRE-EST	BEL	RFE	non	1 689	11 823	15 201	23 646
				oui	1 320	19 412	27 170	34 942
		KAW	KAW	oui	580	5 780	9 809	18 789
		Total CENTRE-EST			3 589	37 015	52 180	77 377
	CENTRE-OUEST	COUN	CNI	oui	487	4 061	4 997	5 501
			TAM	non	879	8 795	11 433	17 589
			oui	276	2 657	3 543	5 314	
		MDF	GEN	non	652	6 523	8 480	13 046
		Total CENTRE-OUEST			2 294	22 036	28 452	41 450
	EST	REG	HKO	non	724	5 068	6 516	10 136
				oui	373	6 235	8 187	9 472
			KAP	non	472	2 220	3 978	6 272
				oui	373	6 235	8 187	9 472
				non	148	1 483	1 927	2 965
PAI	oui	402	5 357	7 081	7 536			
VIR	non	376	3 763	4 892	7 526			
	Total EST			2 496	24 125	32 581	43 907	
OUEST	PAUL	MAI	non	370				
		CRJ	non	978	9 780	12 714	19 560	
	SPA	SPA	non	1 168	8 176	11 680	17 520	
	Total OUEST			2 516	17 956	24 394	37 080	
Total 2012					10 894	101 132	137 607	199 813
2013	CENTRE-EST	BEL	RFE	non	2 266	15 862	20 394	31 724
				oui	250	4 413	7 324	10 506
		KAW	KAW	oui	206	1 863	2 578	3 280
		Total CENTRE-EST			2 722	22 138	30 296	45 510
	CENTRE-OUEST	COUN	CNI	non	2 024	20 241	26 314	40 482
			TAM	non	1 459	13 548	17 731	27 095
		Total CENTRE-OUEST			3 483	33 789	44 044	67 578
	EST	REG	HKO	non	648	5 157	6 660	10 314
				oui	1 072	7 504	9 648	15 008
			MAW	non	107	1 072	1 394	2 145
				oui	974	5 433	8 498	14 008
		Total EST			2 801	19 167	26 201	41 475
	OUEST	PAUL	CRJ	non	1 110	11 100	14 430	22 200
		SPA	SPA	non	433	3 031	4 330	6 495
	Total OUEST			1 543	14 131	18 760	28 695	
Total 2013					10 550	89 225	119 301	183 257
Total PRMV 2009-2013					52 921	530 684	748 532	1 036 441

Annexe 9 : Programme des dessertes forestières à réaliser pour la période 2009 - 2013.

Année de programmation routière	Secteur	Forêt	Secteur Forestier	Parcelles	Nom de la route	Km total à créer	km en PP	km en PS	Km P fin Réseau	Année indicative de programme de coupe
2008	EST	Régina-St Georges	Haute Kourrouaïe	48, 51, 53, 55	Mataroni	7,6	7,6			2010
2009	OUEST	Paul Isnard	Crique Maurice	21, 22		3,8			3,8	2010
2009	OUEST	Paul Isnard	Piste de Paul Isnard		Paul Isnard	8,0	8,0			2010
2009	OUEST	Paul Isnard	Piste de Paul Isnard		Paul Isnard	9,0	9,0			2010
2009	OUEST	Paul Isnard	Bon Espoir		Bon Espoir	24,6	17,0	7,6		2011
2009	CENTRE-OUEST	Counamama	Tamanoir	1, 2, 10, 11, 12	Tamanoir	8,0		8,0		2011
2009	OUEST	Paul Isnard	Crique Janvier	58, 59		3,5			3,5	2010
2009	CENTRE-EST	Bélizon	Roche Fendée	43		1,0			1,0	2010
2009	CENTRE-EST	Bélizon	Roche Fendée	64, 66		3,2			3,2	2010
Total 2009						68,7	41,6	15,6	11,5	
2010	OUEST	Paul Isnard	Crique Janvier	30, 37, 38,39		13,3		8,4	4,9	2010
2010	OUEST	Paul Isnard	Maïpouri	13, 14, 15		3,2			3,2	2010
2010	CENTRE-EST	Bélizon	Roche Fendée	72		1,0			1,0	2010
2010	EST	Régina-St Georges	Haute Kourrouaïe	52		1,6			1,6	2010
2010	EST	Régina-St Georges	Manaré	57	Mataroni	5,2	5,2			2011
2010	EST	Régina-St Georges	Maweyo	750, 751, 752		1,0			1,0	2011
2010	EST	Régina-St Georges	Manaré	57, 59		2,5		2,5		2012
2010	EST	Régina-St Georges	Haute Kourrouaïe	56, 68		4,7		4,7		2012
2010	CENTRE-EST	Bélizon	Roche Fendée	65		1,0			1	2012
2010	CENTRE-EST	Bélizon	Roche Fendée	60		1,0			1,9	2011
Total 2010						34,5	5,2	15,6	14,6	
2011	CENTRE-OUEST	Counamama	Tamanoir	8, 9		3,4		3,4		2013
2011	OUEST	Paul Isnard	Crique Janvier	31, 36		6,2		3,6	2,6	2011
2011	OUEST	Paul Isnard	Sparouine	4, 10, 13		10,0		6,9	3,1	2012
2011	OUEST	Paul Isnard	Sparouine	10, 12		3,2			3,2	2012
2011	OUEST	Paul Isnard	Crique Janvier	33		2,6			2,6	2012
2011	CENTRE-OUEST	Counamama	Counami	16, 18, 19		4,9		4,9		2012
2011	EST	Régina-St Georges	Païra	110		1,5			1,5	2013
2011	CENTRE-EST	Bélizon	Roche Fendée	61		1,8			1,8	2011
2011	CENTRE-EST	Bélizon	Roche Fendée	92		2,0			2,0	2012
2011	CENTRE-OUEST	Counamama	Tamanoir	1, 2		1,0			2	2012
Total 2011						36,6	0,0	18,8	18,8	

2012	CENTRE-OUEST	Counamama	Tamanoir	3, 4, 5, 6, 7		6,1			6,1	2012
2012	CENTRE-EST	Bélizon	Roche Fendée	78, 119, 120		5,6			5,6	2012
2012	EST	Régina-St Georges	Maweyo	746, 747	Armontabo	2,2	2,2			2013
2012	EST	Régina-St Georges	Haute Kourrouaïe	69, 70, 71, 91, 94		9,2		9,2		2013
2012	CENTRE-OUEST	Counamama	Counami	20, 21		3,6			3,6	2014
2012	OUEST	Paul Isnard	Crique Janvier	27, 28		2,5			2,5	2014
2012	OUEST	Paul Isnard	Bon Espoir	50, 51, 52, 59		6,6		6,6		2014
2012	OUEST	Paul Isnard	Bon Espoir		Bon Espoir	4,5	4,5			2012
Total 2012						40,3	6,7	15,8	17,8	
2013	OUEST	Paul Isnard	Crique Janvier	61, 62, 63, 64		5,2			5,2	2014
2013	OUEST	Paul Isnard	Sparouine	15, 16, 17, 18, 22		11,2		4,8	6,4	2014
2013	EST	Régina-St Georges	Manaré	434, 437, 438, 439		13,2	10,6	2,6		2015
2013	OUEST	Paul Isnard	Bon Espoir	39, 41		5,3		5,3		2015
Total 2013						34,9	10,6	12,7	11,6	
Total général						215,0	64,1	78,5	74,3	
Total par an						43,0	12,8	15,7	14,9	

Nota : En 2009, pour les opérations Piste de Paul Isnard et Bon Espoir, il s'agit de réfection généralisée et non de nouvelle création.

Annexe 10 : Programme 2009 des inventaires, aménagements et création de pistes.

1 - Programme des inventaires forestiers :

UT	Contrat	Forêt	Parcelle	Surface à inventorier	Surface déjà inventoriée	Total surface Cadastrale	ordre priorité
CAY	Hors contrat	Régina-St Georges	REG754	128		128	1
CAY	Hors contrat	Régina-St Georges	REG747	226		226	2
CAY	article 5	Roche Fendée	RFE80	270		270	3
CAY	article 3	Régina-St Georges	REG35	574		574	4
CAY	article 3	Régina-St Georges	REG29	200	600	800	5
CAY	article 3	Régina-St Georges	REG30	472		472	6
CAY	article 7	Roche Fendée	RFE60	316		316	7
CAY	article 7	Roche Fendée	RFE66	974		974	8
CAY	Hors contrat	Régina-St Georges	REG48	294		294	9
CAY	article 7	Roche Fendée	RFE57	399		399	10
CAY	Hors contrat	Roche Fendée	RFE34	400		400	11
CAY	Hors contrat	Régina-St Georges	REG752	160		160	12
CAY	Hors contrat	Régina-St Georges	REG751	148		148	13
CAY	Hors contrat	Régina-St Georges	REG750	107		107	14
CAY	article 7	Roche Fendée	RFE93	395		395	15
CAY	article 5	Roche Fendée	RFE82	485		485	16
Somme CAY	16 parcelles			5 548	600	6 148	
STL	Hors contrat	Maïpouri	MAI13	474		474	1
STL	Hors contrat	Maïpouri	MAI14	410		410	2
STL	Hors contrat	Maïpouri	MAI15	296		296	3
STL	Hors contrat	Maïpouri	MAI18	370		370	4
STL	Hors contrat	Tamanoir	TAM1	539		539	5
STL	Hors contrat	Tamanoir	TAM2	460		460	6
STL	Hors contrat	Sparouine	SPA58	372		372	7
STL	Hors contrat	Sparouine	SPA59	281		281	8
Somme STL	8 parcelles			3 202	0	3 202	
Total DR				8 750	600	9 350	

Nota : UT STL, possibilité de finir les up restantes des parcelles TAM11 et TAM12. Les up commencées seront reprises entièrement et désignées.

**Nota : 2 up inventoriées pour bois œuvre/bois énergie sur Balata Saut Léodate.
2 up inventoriées pour bois énergie sur Balata Saut Léodate.**

2 - Programme des aménagements forestiers et des Diam :

2.1 - Aménagement :

UT	Forêt	Surface cadastrale
Cayenne	Bélizon	121 581
St Laurent	Paul Isnard	102 812
St Laurent	Counamama	60 919
Total DR		285 312

Rédaction finale en 2009 de Bélizon et Paul Isnard.

2.2 - Programme des diagnostics d'aménagement (Diam) :

UT	Forêt	Secteur Forestier	Observation	Surface cadastrale
St Laurent	Paul Isnard	Bon espoir	Extension	4 563
		Portal	Parcelle 7,9,10,11,12,13,14	2 414
		Margot	Parcelle 1,2,3,4,5	1 164
		Crique Maurice	Parcelle 23	538
	Mana	Criquenaille	Parcelle 2,3,4,5,6,7,8,11,12,13,14	2 909
	Montagne de Fer	Crique Loutre	Sud Petit Laussat/Génipa	1 500
	Counamama	Crique Grosse Roche	Sud Tamanoir	1 500
	Petit Saut	Akoupa	Parcelle 7,8,9,15,16	1 440
		Crique Nelson	Parcelle 9,10,11,12,14,17,18,19	3 506
	Sous total Diam St Laurent			
Cayenne	Régina-St Georges	Maweyo	13 parcelles	2 862
Sous total Diam Cayenne				2 862
Total DR				22 396

3 - Programme des infrastructures routières :

Année de programmation routière	Forêt	Secteur Forestier	Parcelle	Km total	km en PP	km en PS	Km PFR	Estimation Coût
2008	Régina-St Georges	Haute Kourouaïe	48, 51, 53, 55	7,6	7,6			310 000
2009	Paul Isnard	Crique Maurice	21, 22	3,8			3,8	180 000
2009	Paul Isnard	piste Paul Isnard		8,0	8,0			80 000
2009	Paul Isnard	piste Paul Isnard		9,0	9,0			100 000
2009	Paul Isnard	Bon Espoir		24,6	17,0	7,6		80 000
2009	Counamama	Tamanoir	1, 2, 10, 11, 21	8,0		8,0		240 000
2009	Paul Isnard	Crique Janvier	58, 59	3,5			3,5	100 000
2009	Bélizon	Roche Fendée	43	1,0			1,0	55 000
2009	Bélizon	Roche Fendée	64	3,2			3,2	100 000
Total				68,7	41,6	15,6	11,5	1 245 000